



COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
9405, RUE SHERBROOKE EST, MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888 ■ Télécopieur : 514 788-1254 ■ Courriel : csfef@csq.qc.net
Représentation en France : 46, ave d'Ivry, 75647, Paris, CEDEX 13 ■ Courriel : csfef@snes.edu
Téléphone : + 33 1 40 63 28 32 ■ Télécopieur : + 33 1 40 63 29 68 ■ Adresse Web : www.csfef.org

Déclaration adoptée par la 11^{ème} Rencontre 11-12 Juin 2008, Québec

Agir maintenant pour l'éducation et un développement social et durable dans la Francophonie

La crise alimentaire qui afflige actuellement les pays en développement touche très durement de nombreux pays de la Francophonie. Que la flambée des prix découle plus ou moins de la production croissante des biocarburants, de politiques commerciales inéquitables des pays riches ou d'une spéculation financière débridée ne change rien à la donne : les victimes de la faim se comptent désormais par centaines de millions. Dans les pays pauvres, le niveau de démantèlement des secteurs agricoles est tel, que l'appel de certains à une « nouvelle révolution verte » pourrait bien résonner comme un écho dans le désert. Aussi, ce n'est certes pas le récent Sommet de Rome qui réglera cette crise d'ampleur mondiale.

Conséquence dramatique au Sud, mais présente pour les plus démunis au Nord, la faim et la pauvreté entravent les efforts du personnel de l'éducation pour assurer l'accès à l'éducation à toutes et à tous. L'inégalité d'accès à l'éducation entraîne l'inégalité de développement, deux mouvements qui dans leur interaction provoquent un accroissement des écarts entre le Sud et le Nord. Les politiques suivies depuis le début des années 1980 sont responsables de cette situation de crise. Il y a urgence à adopter de nouvelles perspectives en matière de politiques économiques et sociales, pour se recentrer sur le respect des droits économiques, sociaux et culturels des peuples.

Nous affirmons l'apport indispensable de l'éducation publique pour le développement social, économique et culturel. Encore faut-il que des politiques publiques visant un développement social et durable s'arriment aux efforts en éducation et que l'éducation ait les moyens de nos ambitions. Les enseignantes et les enseignants doivent être suffisamment formés, rémunérés et soutenus. Il faut éviter que la précarité d'emploi et la faiblesse

des moyens mis à leur disposition les empêchent de consacrer toutes leurs compétences au développement des jeunes. Alors même que le Sommet des chefs d'État et de gouvernement s'apprête en octobre prochain à traiter des enjeux de gouvernance et de droits de l'homme, d'environnement et de développement durable ainsi que de l'usage de notre langue commune le français, le CSFEF affirme que la Francophonie est à un tournant de son histoire et qu'elle se doit résolument d'agir.

Le français, une langue de culture et d'enseignement, un outil de développement.

Le CSFEF rappelle que les langues sont essentielles pour l'identité des individus, des groupes et des peuples, pour leur coexistence pacifique, pour la communication et pour le développement culturel. Elles revêtent une importance capitale pour atteindre les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ainsi que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), sur lesquels les Nations Unies se sont accordées en 2000. Elles constituent un facteur stratégique pour la progression vers un développement durable et pour une articulation harmonieuse entre le global et le local.

La langue française est maintenant la 12^e langue en importance au monde et son usage régresse constamment dans les rencontres et les organisations internationales comme l'ONU. Toutes les parties constituantes de la Francophonie se doivent d'agir en convergence pour renforcer la place du français dans le monde et l'épanouissement de la culture francophone.

Plus spécifiquement, le CSFEF demande : – Que les États et gouvernements membres de la Francophonie dotent l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) des moyens financiers nécessaires à la réalisation des mandats définis par le Sommet ; – Que l'OIF soit mandatée pour développer un programme d'action pour renforcer la présence du français dans le monde, mettant à contribution toutes les forces constituantes de la Francophonie ;

– Que l'OIF soutienne les organisations syndicales et les autres organisations internationales non gouvernementales (OING) et organisations de la société civile (OSC) dans le développement de l'utilisation, en français, des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

– Que l'OIF soutienne les initiatives visant à consolider les systèmes éducatifs francophones, dans la perspective du renforcement de l'usage du français.

Agir pour l'accès à une éducation publique de qualité Deux années après le Sommet de Bucarest, force est de constater que plusieurs de ses engagements sont restés lettre morte. Le droit à l'éducation et à une formation de qualité tarde à être reconnu comme un droit imprescriptible de tout être humain.

Le CSFEF veut rappeler aux ministres responsables de l'éducation et aux

chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ses demandes antérieures, notamment de :

- Donner à l'éducation une position prioritaire dans nos programmes de gouvernement en lui consacrant les ressources budgétaires adéquates, équitablement réparties entre les enseignements primaire, secondaire, supérieur et la formation professionnelle et technique, de même qu'en allouant les ressources nécessaires pour la gestion, le suivi et l'évaluation des systèmes éducatifs ;
- Considérer l'éducation comme une activité porteuse d'identité, de valeurs et de sens. Le droit à une éducation et à une formation de qualité est un droit imprescriptible de tout être humain. En conséquence, l'éducation et la formation ne peuvent être principalement objets de commerce et méritent une approche plus globale, fondée sur la dignité et l'émancipation humaines ainsi que sur le respect des identités culturelles ;
- Encourager le recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants bien formés, assurer une rémunération décente, des conditions de travail et une protection sociale en rapport avec le rôle déterminant que jouent les personnels de l'éducation dans la société ;
- Prendre en compte le contexte de la vie chère et de la crise alimentaire qui frappe des populations, en apportant des mesures concrètes ;
- Renforcer le dialogue social avec les organisations syndicales représentatives et reconnaître leur rôle dans la société. Certes, cela n'est pas suffisant. Il nous faut encore une fois réitérer le respect du droit à la liberté d'association et des droits syndicaux et exiger la reconnaissance de la contribution des syndicats à la réflexion sur le développement de l'enseignement, mais aussi valoriser leur connaissance des milieux et, conséquemment, des besoins réels de ces milieux.

Plus spécifiquement, le CSFEF demande :

- Que l'OIF renforce son action sur les systèmes éducatifs et élabore une stratégie de qualité francophone en conjonction avec les organisations représentatives du secteur ;
- Que l'OIF soutienne l'action des organismes voués au développement et à la promotion de l'éducation publique ;
- Que l'OIF soutienne les actions visant au développement du partenariat entre tous les acteurs de la communauté éducative ;
- Que l'OIF oeuvre et engage les gouvernements des pays de la Francophonie à oeuvrer pour le développement et la coordination de la recherche francophone en éducation vers une approche interdisciplinaire et non limitée à l'économie de l'éducation ;
- Que l'OIF soutienne les initiatives des syndicats et de la société civile dans leurs actions pour la réalisation de l'EPT, le développement de l'accès à l'enseignement secondaire et l'insertion professionnelle des jeunes ;

- Que l'OIF soutienne les OING et les OSC dans leurs initiatives pour le développement d'actions d'économie solidaire visant l'amélioration des conditions de vie du personnel de l'éducation ;
- Que les opérateurs de la Francophonie engagent des programmes de développement des capacités des organisations syndicales de l'éducation.

Agir pour une citoyenneté responsable

L'environnement et le développement durable sont au coeur des préoccupations contemporaines des peuples. L'éducation publique doit contribuer significativement à la prise en compte de ces préoccupations. Le CSFEF croit qu'il faut aller au-delà des déclarations d'intention et demande que soit assurée une reconnaissance institutionnelle de l'éducation au développement durable. Nous souhaitons que cet effort d'intégration s'inscrive dans le cadre de projets nationaux impérieux, comme le reboisement et la lutte contre la désertification ou l'amélioration des conditions sanitaires et d'accès à l'eau. Le CSFEF milite pour une école plus engagée qui favorise le développement de la conscience citoyenne et l'engagement chez les jeunes.

Dans les contenus de l'éducation et dans la vie des établissements scolaires, une place importante doit être accordée à la tolérance, au dialogue des cultures et à la paix, alors que les populismes, aux pratiques négatives pour les peuples, masquent le réel et détournent les colères en générant peur, angoisse et individualisme.

Les pistes d'action sont nombreuses :

- L'intégration dans le curriculum des sujets relatifs au développement durable, selon des modalités propres à chaque système éducatif ;
- L'intégration de l'éducation au développement durable dans la formation initiale et la formation continue des enseignantes et des enseignants ;
- L'amélioration de l'accompagnement des enseignantes et des enseignants dans cette intégration, notamment par la formation et l'accès à des ressources pédagogiques et didactiques adéquates ;
- L'appui aux initiatives des syndicats pour promouvoir l'éducation au développement durable dans une perspective d'éducation citoyenne ;
- L'adoption de mesures de soutien aux écoles pour l'organisation d'activités (clubs environnement, etc.), pour l'amélioration de l'environnement des établissements scolaires (aires de jeu, espaces verts) et le respect des normes environnementales dans la construction d'établissements scolaires.
- Le renforcement de la coopération intersyndicale en matière de formation des enseignantes et des enseignants pour l'éducation au développement durable ;

Plus spécifiquement, le CSFEF demande :

- Le développement par la Francophonie d'un programme d'appui à l'intégration de l'éducation au développement durable dans la perspective d'une éducation citoyenne ;
- L'appui de la Francophonie aux initiatives des

acteurs locaux, nationaux et internationaux et, notamment, le respect du Protocole de Kyoto ; – L'appui à la formation des enseignantes et des enseignants ainsi qu'au développement des ressources pédagogiques et didactiques requises ; – L'appui aux initiatives des organisations syndicales et des autres organisations de la société civile pour qu'elles participent aux efforts d'intégration de l'éducation au développement durable ; – L'appui aux initiatives pour un meilleur bien-être des jeunes qui fréquentent le système scolaire (en matière de santé, nutrition, etc.).